

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 11 FEVRIER 2021

Convocations adressées le : vendredi 05 février 2021

Nombre de délégués titulaires présents : 8 (ordre du jour 1 à 2),
11 (ordre du jour 2 à 8)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 3

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 11 (ordre du jour 1 à 2) ; 14 (ordre du
jour 2 à 8)

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents en présentiel :

Wilfried SCHWARTZ; Alain BENARD; Emmanuel DENIS (ordre du jour 2 à 8);
Franck MAZET

Délégués en visioconférence :

Lionel AUDIGER ; Emmanuel FRANCOIS (ordre du jour 2 à 8) ; Christian GATARD ;
Michel GILLOT ; Stéphane HOUQUES ; Patrick LEFRANCOIS ; Sébastien MARAIS
(ordre du jour 2 à 8) ; Brigitte PINEAU ; Laurent RAYMOND

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER; Evelyne DUPUY; Stéphane HOUQUES

Suppléants sans voix délibérative :

Michel PADONOU

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Néant

Absents excusés :

Frédéric AUGIS ; Christophe BOULANGER ; Ludovic BOURDIN ;
Pascale DEVALLEE ; Armelle GALLOT-LAVALLEE

Secrétaire de séance :

Alain BENARD

C 21/02/08 - INSTITUTIONS - INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Au regard de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales et par délibération en date du 23 septembre 2020, le Comité syndical a décidé de confier une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de ces articles, il appartient au Président de rendre compte des décisions prises dans le cadre de ses attributions et de cette délégation.

Les décisions prises sont les suivantes :

➤ Signature des arrêtés ci-dessous :

- Arrêté 2021/01 : Avance sur dotation Etat/DGFIP 2020 Budget Principal
- Arrêté 2021/02 : Avance remboursable Etat/DGFIP 2020 Budget Principal

➤ Signature des marchés listés ci-dessous :

Numéro de marché	Attributaire	Objet	Date de notification
20012T	PTV France SAS	MAINTENANCE DU LOGICIEL PTV VISUM	18/01/2021

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 ; et L. 5211-10 ;

Vu la délibération du Comité syndical du 23 septembre 2020 ;

Le Comité syndical,

- **ACTE** les décisions prises par le Président pour le Syndicat des Mobilités de Touraine.

**Pour extrait conforme et certification
du caractère exécutoire,
Le Président,
Wilfried SCHWARTZ**

